

Conseil de quartier de Belleville Commission cadre de vie

Jeudi 20 octobre 2022, Archipelia
Début 19h10

Liste de présences :

Magalie REMY

Jacques BUISSON

Setni BARO

Hervé SALLAZ

Agnès BELLART

Serge RIVRET

Anne SCKATZNIAN

Daniel VILLERMET

Ordre du jour

1/ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

2/ VEGETALISATION RUE BISSON

3/ INCIDENTS DE COPROPRIETE RUE DE BELLEVILLE

4/ 88, RUE DE MENILMONTANT

5/ BUDGET PARTICIPATIF

1/ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le groupe de travail constitué pour contribuer à la concertation pour la révision du Plan Local d'Urbanisme va déposer un cahier d'acteur au nom du conseil de quartier d'ici le 3 novembre. Des promenades sont organisées, principalement dans l'est du quartier. Elles font suite à celles organisées en juin 2021, menées sur 3 secteurs, est entre la rue de Belleville et Ménilmontant jusqu'à la rue Jouye-Rouve, centre entre la rue des Pyrénées et des Cascades et ouest au-dessus de la rue des Rigoles.

Il s'agit d'observer la mixité du bâti, la distribution construit/non construit, repérer les lieux à préserver, la hauteur des immeubles et leur répartition (principe du retrait), la place des jardins, l'occupation des pieds d'immeuble, la part du commerce et de l'artisanat.

Le PLU n'est pas strictement protecteur ni prescriptif. Exemples : remplacement d'un immeuble distingué dans le PLU, à l'angle rue Dénoyez/rue de Belleville ; construction d'un lycée rue des Envierges avec destruction d'un bâtiment historique remarquable en 2019 sur une parcelle réservée pour espace vert au PLU de 2006 ...

En quoi les permis de construire dépendent du PLU ? Trouver des leviers et outils pour faire face à certains projets nuisibles.

Une intervenante relaie une demande de l'association Viva Villa de rendre inconstructible une parcelle de 22m X 1,80m rue de l'ermitage. Ancien squat, parcelle entretenue depuis 7 ans.
Quels sont les niveaux de protection ? Quel rôle a la commission du vieux Paris ?

Le 88 rue des Rigoles est évoqué. Les redéfinitions successives de ce projet marqué depuis plusieurs années interrogent le besoin réel d'un bâtiment.

Question : comment s'inscrit la réutilisation de l'existant (intention voté par la mairie de Paris) ?

2/ Végétalisation rue Bisson

Pour étendre le travail de végétalisation qu'elle a entrepris à sa charge rue Bisson, et déjà présenté au conseil de quartier, une habitante vient présenter son idée de faire fabriquer des bacs par l'école de Chaudronnerie Chenneviere Malezieux. Le professeur et les élèves sont enthousiastes. Elle demande une aide au conseil de quartier.

Suite à une précédente réunion du conseil de quartier et contactés par elle, l'atelier Grésillons et l'atelier de bois Extra-Muros ne peuvent pas répondre à sa demande.

Le bilan de son travail est pour l'instant très positif : fraîcheur, embellissement, moins de crottes de chien, dissuasion de la circulation des motos sur le trottoir (bonne alternative à la chicane type « barrière »).

La demande porte sur 4 pots, des bordurettes, de la terre.

Les 2000€ demandés devraient être affectés au budget d'investissement, difficile à utiliser. Cet investissement peut être comparé à celui réalisé en 2018 avec l'achat des socles en métal fabriqués par l'entreprise Grésillon et utilisés pour des expositions.

Le dossier sera présenté au conseil de quartier. Avis de la commission : unanimité pour (8 voix)

3/ Incidents de copropriété rue de Belleville

Des habitants d'un petit ensemble d'immeuble du 40 rue de Belleville présentent une situation difficile : affaissement du sol de leur immeuble, flanqué au bâtiment principal, et conflits au sein de la co-propriété, qui refuse d'engager les travaux nécessaires et met des obstacles à leurs divers projets (végétalisation de la cour, compost).

La mise en péril a fait l'objet d'un courrier recommandé avec copie à l'assureur. Une expertise est demandée. Le conseil syndical ne bouge pas.

Par ailleurs, au gré des rachats d'appartements, de nombreux travaux simultanés perturbent la vie du site.

Les discussions ont permis de proposer des pistes aux habitant.e.s de cet ensemble :

- Pétition pour appuyer la demande au syndic, solliciter les voisins ;
- Consulter des associations de locataires et de propriétaires : Conférence Nationale du Logement par exemple ;
- Solliciter l'Agence départementale d'info sur le logement (ADIL),
- Demander conseil auprès de structures juridiques : Maison de Justice et du Droit (MJD), Point d'accès au droit (PAD), Service technique de l'habitat de la ville de Paris.
- Faire intervenir un huissier pour constater les nuisances.

4/ 88, rue de Ménilmontant

Retour sur la parcelle du 88 rue de Ménilmontant où Paris Habitat conduit un projet de logements étudiants sur la rue et des bâtiments initialement alloués à La Bellevilloise sur le reste du terrain (étaient annoncés : spa, restaurant, salles de répétition ...)

Le projet initial s'est avéré infaisable par les risques de construire en fond de parcelle. La modification du projet (recentrage des bâtiments « Bellevilloise ») a remobilisé les habitant.e.s et association du quartier. Le conseil d'arrondissement a voté en mai 2022 le vœu du conseil de quartier demandant qu'une concertation large soit organisée pour ce projet.

Le scénario « Bellevilloise » n'est pas accepté par les habitants et collectifs, rétifs aux nuisances et à la stratégie expansionniste de cet entrepreneur, connu pour annexer de nombreux lieux sous des structures variées et dont les projets sur place inquiètent (rooftop dont l'escalier jouxte les locataires de Paris Habitat).

Une réunion publique a été organisée par la Mairie le 15 septembre. Paris Habitat a présenté 2 scénarios : un reprenant leur projet déjà présenté et une alternative un peu floue où la Bellevilloise pourrait ne pas être l'opérateur.

La Mairie du 20^e a diffusé une synthèse des avis recueillis et va poursuivre par une consultation en ligne. Les Collectifs Ménilmontant contestent les interprétations de la Mairie qui écarte de nombreuses propositions alternatives des participants à la réunion publique.

La Mairie annonce que la décision sera prise en fin d'année pour un démarrage début 2023.

Les collectifs vont organiser des ateliers de concertation avec des chercheurs de Telecom Paris Tech. Ces ateliers ont pour objectif de recueillir les besoins du quartier et de proposer une alternative pour cette parcelle.

5/ Budget participatif

Les lauréats 2022 sont connus.

Il est remarqué que la somme des montants affectés aux projets lauréats pour le 20^e est inférieure à celle des années précédentes, alors que la part du participatif dans le budget d'investissement de la ville est passée de 5% à 25% !

Une discussion porte sur les conditions du vote au budget participatif, l'information sur les projets et l'organisation du suffrage (urnes dans la ville). Il semble que les votants ne connaissent pas le contenu des projets et ne votent que sur le titre. Les projets dont une partie de leur intitulé contient « pour le 20^e » semblent favorisés (3 lauréats sur 5).

Le projet « Maison de l'air », soutenu par le conseil de quartier n'a encore pas été choisi et un débat s'ensuit : intérêt et mobilisation de la population pour ce lieu, destination du budget prévu par la mairie (1,3M€), accès à la Maison de l'air après le départ de Démocratie Ouverte, ...

La question de la concertation pour ce lieu a été soulevée. Dans une précédente réunion du conseil de quartier un membre d'Archipelia (en charge de rassembler les idées pour ce lieu) a indiqué que l'usage actuel expérimental de la Maison de l'air vaut concertation.

L'ajout d'un « espace buvette » dans le descriptif du budget participatif continue d'interroger et renvoie à une demande fréquente de cuisine collective et d'espace de fête. Mais est-ce le lieu pour ça ?

Autre projet non choisi et soutenu au conseil de quartier : l'aménagement végétalisé du coin rue de Belleville/place Fréhel, pour éviter entre autre le dépôt d'ordures. L'idée sera remise à l'ordre du jour sous une autre forme.

Les radars sonores, également présentés au conseil de quartier, et déplacé sur les projets « tout paris » sont évoqués dans le débat.

La commission souhaite faire un bilan de la méthodologie du budget participatif.

Fin de séance à 21h15